

PRIX DE L'ABONNEMENT
payable d'avance.

Lyon, 20 fr. pour l'année.
— 11 pour 6 mois.
— 6 pour 3 mois.
Département du Rhône, 21 fr.
Hors du dép., 22 fr. pour l'année.

L'ARTISTE,

Journal petit in-folio,
imprimé avec luxe; Table et
Couverture:

Formant un beau volume
à l'anné à la fin de l'année;
Paraît tous les Dimanches.

L'ARTISTE

EN PROVINCE,

(Extraite Lyonnaise).

JOURNAL DES THÉÂTRES, DE LA LITTÉRATURE ET DES BEAUX-ARTS,

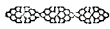
Avec Portraits et Dessins lithographiés par les premiers Artistes, Musique de piano et Romances composées pour le Journal, et délivrés gratuitement aux Abonnés.



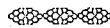
On s'abonne, à Lyon, au Bureau du Journal, rue de l'Arbre-Sec, 51; — chez Guymon, libraire, rue Lafont, 26; — chez Louis Perrin, imprimeur, rue d'Amboise, 6; — et chez Chevalier et Dizier, place de l'Herberie.

Les abonnements et les insertions sont reçus, à Paris, à l'Office-Correspondance de Auguste de Vigny, place de la Bourse, 5; dans les départements, chez tous les directeurs des Postes.—Affranchir les lettres et les annonces.

Les avis et les réclamations doivent être adressés à Lyon, au Bureau central, rue de l'Arbre-Sec, 51. — Prix des annonces, 25 c. la ligne. — On traite de gré à gré pour les annonces d'une certaine étendue.



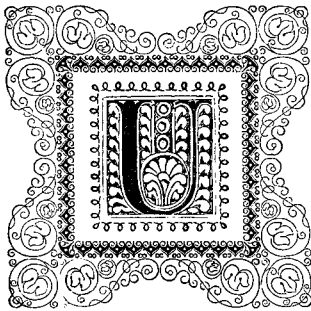
NOTRE article de ce jour, sur le programme du Concours ouvert pour la reconstruction de St-André-le-Bas, est accompagné d'une planche de la façade actuelle de ce monument, dessin de M. A. C.



CONSTRUCTION

DE LA

FAÇADE DE L'ÉGLISE DE SAINT-ANDRÉ-LE-BAS, à Vienne.



Un incendie a détruit l'atelier de charonnage adossé à la façade occidentale de l'église de St-André-le-Bas, à Vienne. Le mur de cette façade était déjà, avant ce sinistre, dans un état de dégradation qui rendait sa reconstruction nécessaire; aujourd'hui l'état de ruine s'est aggravé, au point qu'il a été jugé indispensable de faire procéder immédiatement à cette reconstruction, ainsi qu'au rétablissement ou à la consolidation de tout ou partie de la travée du fond de l'église.

Mais comme il s'agit de donner une façade à un monument religieux dont le style présente un caractère qui doit être respecté;

Comme il convient de coordonner les dispositions de cette façade avec la construction de l'escalier ou perron par lequel on arriverait de la place du Jeu-de-Paume à la porte principale de l'église;

Et attendu que les facultés financières de la commune, bien qu'on doive espérer de les voir s'accroître de dons qu'on pourra obtenir soit de la munificence de l'Etat, soit de concessions de la fabrique de l'église, soit de quelques libéralités particulières, sont cependant loin de suffire aux frais qu'entraînerait le développement d'un grand luxe d'architecture;

Qu'au contraire, il convient de se borner à la construction d'une façade simple, solide, d'une ordonnance sévère, et en harmonie parfaite avec le style de l'ensemble du monument;

Que, dans cet objet, il a paru très utile de faire connaître les intentions de l'Administration et du Conseil municipal, afin d'engager les ingénieurs et architectes à présenter un plan qui pût satisfaire aux diverses exigences imposées par la disposition des lieux, l'observation des règles du goût, et par la modicité des prix qu'il est permis de consacrer à cette œuvre,

Il a été décidé que la plus grande publicité serait donnée au projet de construction de la nouvelle façade de l'église de St-André-le-Bas, et que, afin d'obtenir toutes les satisfactions qu'on peut désirer dans l'accomplissement de ce travail, tant sous le rapport de l'économie que sous celui de l'ordonnance générale, il serait ouvert un concours dont le programme est ainsi arrêté.

PROGRAMME.

La ville de Vienne met au concours la confection d'un plan, avec devis, d'une façade et d'un escalier ou perron, à construire en remplacement du mur occidental de l'église de St-André-le-Bas.

Deux prix seront donnés aux meilleurs ouvrages présentés:

Le premier, de la somme de 600 fr. » c.

Le second, de celle de 400 »

Ces prix seront délivrés sur le rapport d'un jury composé des Membres de la Commission des beaux-arts et des monuments historiques, présidée par M. le Sous-Préfet.

CONDITIONS.

Le concours, ouvert dès à présent, sera clos le 28 février 1842; passé ce délai, aucun ouvrage ne sera admis.

Les projets seront exposés publiquement, dans une salle de la Mairie, du 1^{er} au 10 mars 1842.

Dans les vingt jours qui suivront la clôture de l'exposition, la Commission des beaux-arts prononcera sur le mérite des ouvrages et sur la délivrance des prix.

Les ouvrages présentés au concours devront être déposés au Secrétariat de la Mairie. Ils seront sous enveloppe, et cachetés; le paquet portera sur sa couverture une inscription, devise ou épigraphe, qui sera répétée dans un bulletin cacheté, contenant le nom de l'auteur de l'ouvrage, et son adresse, s'il n'habite pas la commune de Vienne.

Le paquet et le bulletin seront, à leur réception, timbrés du cachet de la Mairie, et marqués d'un numéro. Registre sera tenu de leur dépôt, et récépissé remis au déposant.

Après la décision du jury, tous les bulletins correspondant aux plans qui n'auront obtenu aucun prix seront brûlés, séance tenante, sans avoir été décachetés, sauf l'exception réservée en faveur des ouvrages jugés dignes de mention honorable.

Les plans, projets et devis seront rendus aux déposants, ou à ceux qui représenteront, de leur part, un bon à délivrer, rappelant la devise, l'inscription ou l'épigraphe placée sur les paquets, plans ou projets déposés.

STYLE ET ORDONNANCE GÉNÉRALE.

Les concurrents doivent particulièrement s'appliquer à rappeler dans la façade nouvelle le style de la partie orientale du monument. Ce style comporte peu d'ornementation; ici surtout on doit en être sobre, mais apporter la plus grande attention dans l'étude des moyens de coordonner la ligne de façade avec l'axe de l'église et celui de la rue, de distribuer les marches de l'escalier de manière à obtenir le développement le plus gracieux, et le mieux approprié à sa destination.

DEVIS.

Il est à désirer qu'on emploie, dans la construction de la façade, des matériaux semblables ou analogues à ceux qui composent le reste de l'édifice. Cependant chaque concurrent aura la liberté d'indiquer et de choisir les carrières et les matériaux dont il croira devoir faire usage; il établira, d'après le prix de ces matériaux, le devis des ouvrages à exécuter.

Ce devis, au surplus, doit être divisé en trois sections, savoir: La première comprendra l'état des dépenses nécessitées par la construction de la façade proprement dite, en divisant ces mêmes dépenses en deux paragraphes distincts:

L'un se rapportant aux frais de construction d'après le plan proposé, mais sans appréciation du prix de la taille ou sculpture des pierres employées en cordons, corniches, cannelures de colonnes, ornements de croisées, etc.;

Le second donnant approximativement le chiffre de la dépense produite par tout ce qui se rattache aux choses de sculpture et d'ornementation.

La deuxième section indiquera la dépense occasionnée par la reconstruction de la dernière travée touchant le mur de façade, et par l'établissement de la voûte qui couvre et termine cette travée.

La troisième, enfin, sera relative aux frais de construction d'un escalier ou perron placé au-devant de la nouvelle façade, et comprendra toutes les dépenses de cette construction, telles que le dallage de la plate-forme ou parvis, et son couronnement en pierres taillées, si les dispositions données à l'escalier comportent un tel ornement.

CHIFFRE DE LA DÉPENSE.

Les concurrents devront limiter la dépense nécessaire pour l'exécution de leurs plans à une somme de quatre-vingt mille francs (80,000 fr.).

Ils feront la répartition de cette somme, selon leur gré, sur les divers chefs de travaux qui font l'objet du présent programme, à savoir :

La façade proprement dite, non compris la sculpture des pierres pour cordons, corniches, etc. ;

La travée à l'extrémité occidentale de l'église, et sa voûte ;

L'escalier ou perron au-devant de la façade :

En sorte qu'ils attribueront spécialement à chacun de ces chefs tel chiffre de dépense que leurs combinaisons rendront nécessaire, mais toujours en modifiant ces combinaisons de manière que la réunion de ces chiffres partiels et distincts ne dépasse pas, en totalité, la somme de 80,000 francs.

Les concurrents donneront, en même temps, le projet de l'espèce d'ornementation que devra recevoir, à une époque plus ou moins éloignée, la partie nouvelle de l'édifice, construite sur leurs dessins ; ornementation dont l'exécution prévue sera ménagée dans la disposition des pierres destinées à recevoir les sculptures convenables.

La limite de la dépense pour cet objet n'est point déterminée.

Il est facile de se convaincre, à la première lecture de ce programme, qu'aucun homme de l'art n'a été appelé à sa rédaction ; car la condition la plus essentielle d'un concours, l'unité d'échelle, a été omise. Quant au peu de soin qu'on a mis en faisant distribuer un programme accompagné d'un plan rempli des erreurs les plus grossières, cela ne se conçoit pas.

Pour ce qui est de la prime à gagner, nous n'avons rien à dire, la ville connaît mieux ses ressources que nous ; mais ce qui valait mieux que toutes les primes, c'était l'assurance de l'exécution donnée à l'artiste qui aura le mieux rempli toutes les conditions du programme. Car il nous semble que celui qui a conçu un projet, qui en a indiqué tous les détails d'exécution, est plus en mesure d'en diriger la réalisation que celui qui a été vaincu dans le concours, ou qui n'a pas même osé s'y présenter. L'auteur comprend mieux que tout autre l'unité de sa pensée, et jusqu'à quel point les modifications que l'exécution apporte nécessairement à son projet sont en conformité avec l'ensemble du travail. Son esprit s'est familiarisé avec toutes les difficultés du problème ; il a lutté tour à tour contre chacune d'elles, et avec toutes ensemble.

Cette étude si précieuse, cette connaissance intime du monument, qui ne peut être que la suite de la composition du projet même, est trop intéressante pour qu'on doive la repousser. Ainsi, toutes choses égales d'ailleurs, la ville est intéressée à ce que l'auteur du projet réalise son œuvre. Quant à sa justice, il ne faut qu'un instant de réflexion pour comprendre que l'artiste auquel on attribue un édifice doit avoir un droit de contrôle sur les modifications que l'on voudrait y apporter, et qui lui seront infailliblement attribuées : vouloir le contraire, c'est refuser le concours des artistes qui tiennent plus à la gloire qu'à un prix de 600 francs. Espérons toutefois que la Commission chargée de l'examen des projets réparera, d'une manière éclatante, cette lacune du programme.

Nous reviendrons, je le pense, dans quelque temps sur le résultat de ce concours ; en attendant nous publions dans notre Journal une vue de la façade actuelle de l'église de St-André-le-Bas, façade qui n'existera probablement plus à prochaine époque, et dont nous espérons être amplement dédommagés par une autre façade en harmonie avec le style de l'église qui remonte à l'époque du douzième siècle. Faisons encore des vœux pour qu'à cette époque nos yeux ne soient point blessés par la vue de ces ignobles peintures à la détrempe exécutées il y a peu d'années par un nommé Sanctus, et qu'enfin l'on s'empresse de remettre ce monument en harmonie complète de formes et de couleurs.

A. C.

THÉÂTRES.

Situation.



nos prévisions continuent à se réaliser chaque jour, et les événements marchent avec rapidité. L'administration de M. Adam Kisielewski et compagnie est en proie à une agonie terrible : la faillite est imminente, et si des secours prompts et immenses ne viennent point en aide au directeur, notre prochain numéro devra constater la fermeture des théâtres de Lyon, résultat prédit depuis longtemps.

Lorsque les faits seront consommés, on ne pourra pas s'empêcher de convenir que la tête qui a présidé depuis dix-huit mois à l'existence toujours précaire de la direction n'ait accompli une tâche incroyablement, et fait preuve d'un genre d'habileté difficile à qualifier, du reste, mais réel. On a marché avec une opiniâtreté remarquable contre l'avis de tous les gens sésés, et aujourd'hui le mal est sans remède.

Les artistes ont parfaitement compris leur position, mais tous n'ont pas su contribuer à la rendre moins pénible. Aux Célestins, les acteurs convoqués doivent refuser leurs services en masse si, le 21 février courant expiré, tous n'ont pas reçu in-

tégralement la totalité de leurs appointements. En agissant ainsi, les Célestins se sont conduits prudemment. Une société est facile entre eux, et, en continuant les représentations pour leur propre compte pendant quelque temps, ils seront toujours assurés d'un bénéfice équivalant à leurs droits.

Au Grand-Théâtre, une assemblée a eu lieu également : on devait y proposer d'adopter le meilleur procédé possible pour mettre à couvert les intérêts de la communauté. Chacun s'est rendu à l'appel fait aux pensionnaires sans pension, et un orateur a exposé en termes clairs, précis, convenables, la situation. Il a énergiquement démontré que, dans l'état de péril où se trouvent les artistes, il convenait de prendre des mesures immédiates pour se préserver tous de la perte totale de leurs créances ; que chaque membre de la société dramatique devait, ici, faire abnégation de ses intérêts personnels, taire ses ressentiments particuliers, et ne songer qu'à un moyen de salut général.

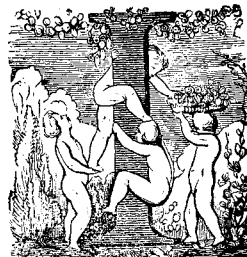
L'orateur avait parlé, on l'avait applaudi. Il ne s'agissait plus que de signer des arrangements ; tout le monde était de cette opinion, qu'il fallait sauver l'Etat. Mais, par malheur, on n'a pas pu s'entendre sur les moyens à employer. « Je veux bien sauver l'Etat », dit l'un, et je signerai votre traité, mais je compte sur la reconnaissance de tous mes camarades, et je tiens à ce qu'on me garantisse mes appointements. (Murmures !) — Je signerai probablement, dit un autre, mais permettez-moi auparavant de prendre l'avis de mon chef de file. » Or, celui-ci n'avait pas jugé convenable de paraître, et cette signature ne fut pas donnée. — « Et vous, Monsieur, qu'en pensez-vous ? — Je ne signerai pas ; car le résultat que vous obtiendrez sera la fermeture du théâtre, je me trouverai sans emploi, et dans l'impossibilité d'en trouver ailleurs. — C'est bien, Monsieur, on comprend vos raisons. Et vous, Madame ? — Moi, je ne signe pas, parce que, si vous devez jamais vous former en société, ce mode d'arrangement ne saurait me convenir. Il faudrait me soumettre à un contrôle, et je n'en puis supporter. Mes convenances me servent de règle de conduite ; alors vous comprenez que j'ai bien pu supporter les sottises d'une direction qui souscrivait à mes caprices, mais jamais je n'aurai la faiblesse de me soumettre aux volontés d'une autre direction, quelque juste, quelque éclairée qu'elle soit. N'ai-je pas raison ? — C'est de toute justice. Et vous, Monsieur ? dit l'orateur à un autre personnage très influent. — Mon avis à moi, Monsieur, est que votre projet peut être bon, s'il n'y a rien de meilleur ; c'est ce que je saurai vous dire dans quelques jours. Permettez-moi d'attendre encore un peu : le moment n'est peut-être pas encore venu, et je pourrais me compromettre. »

L'orateur et ses adhérents ayant recueilli toutes les voix, ont déclaré qu'ils étaient éminemment satisfaits de la haute intelligence des co-intéressés ainsi que de l'esprit d'ordre et d'équité qui avait animé la plupart d'entre eux, et ils les ont engagés à diriger leurs affaires eux-mêmes. Et l'assemblée s'est dissoute.

Ce résultat, qui n'en est pas un, n'a rien, du reste, qui doive étonner. Au Grand-Théâtre, les intérêts sont trop opposés, trop mêlés, les prétentions trop contraires, pour qu'on puisse arriver, surtout pour l'opéra, à l'accord parfait. En attendant, chacun ayant agi pour son propre compte, s'est mis en devoir de poursuivre légalement le paiement de ses appointements dus. Malheureusement ce mode est vicieux, en ce qu'il assure les intérêts de quelques-uns des plus pressés, des plus actifs, des plus rapprochés des échéances, et que la masse, les petits surtout, en pâtira. Tous les soirs les recettes sont saisies aux deux théâtres, et les poursuites ne s'arrêteront pas là.

Notre récit, à nous, ne peut pas en dire davantage. La justice intervient, et nous ne pouvons que la laisser faire. Seulement nous demanderons au nom des malheureux employés des deux théâtres, qui ne peuvent que regarder agir, et dont l'existence est menacée, si l'on doit assister longtemps les bras croisés à ce pillage légal. Nous savons que l'autorité veille aux droits de tous, et nous espérons qu'elle ne fera pas attendre son intervention.

GRAS ET MAIGRE.



Il ne tiendrait qu'à moi de traiter ce riche sujet en le saupoudrant d'un peu d'érudition, et d'opposer les sectes s'abstenant de la chair des animaux aux peuples chasseurs et ichtiophages, d'étaler la nomenclature des animaux carnivores et frugivores, et d'en faire ressortir la preuve la plus incontestable de la supériorité de l'homme sur tous les êtres créés, puisque l'homme seul mange de tout. Je pourrais aussi facilement faire observer que, si les anciens se nourrissaient de viandes, de légumes et de poissons, ils n'admettaient point la distinction du gras et du maigre à de certains jours, pendant une certaine période de temps déterminée. Cette heureuse distinction est due au christianisme ou plutôt à l'Eglise, qui longtemps considéra les oiseaux comme maigres, y compris la grasse et dodue poularde de la Bresse, attendu que les oiseaux furent créés le même jour que les poissons. Je ne ferai rien de tout cela. Je veux considérer le gras et le maigre sous deux rapports : le rapport matériel, c'est-à-dire de l'homme plus ou moins pourvu ou dépourvu d'embonpoint ; et enfin sous le rapport intellectuel, spirituel ; dessinant des somptuosités si variées de la cuisine générale.

La science ne fait point son devoir : elle se traîne dans de vieilles ornières, ou bien, si elle en sort, c'est pour s'attacher à de misérables procédés d'industrie. On vous parle tous les jours de l'application de la vapeur à la navigation, à la plus rapide locomotion possible sur des chemins de fer ; et pas un rapport n'a été fait sur cette même application de la vapeur à la cuisson des légumes. C'est pitié ! M. Darcet seul a connu et réalisé une expérience utile et de l'ordre le plus élevé. Ce savant a reconnu que l'homme dépérissait, à nourriture égale, si cette nourriture n'était pas variée ; ce qui amènerait l'homme gras à l'état de maigre.

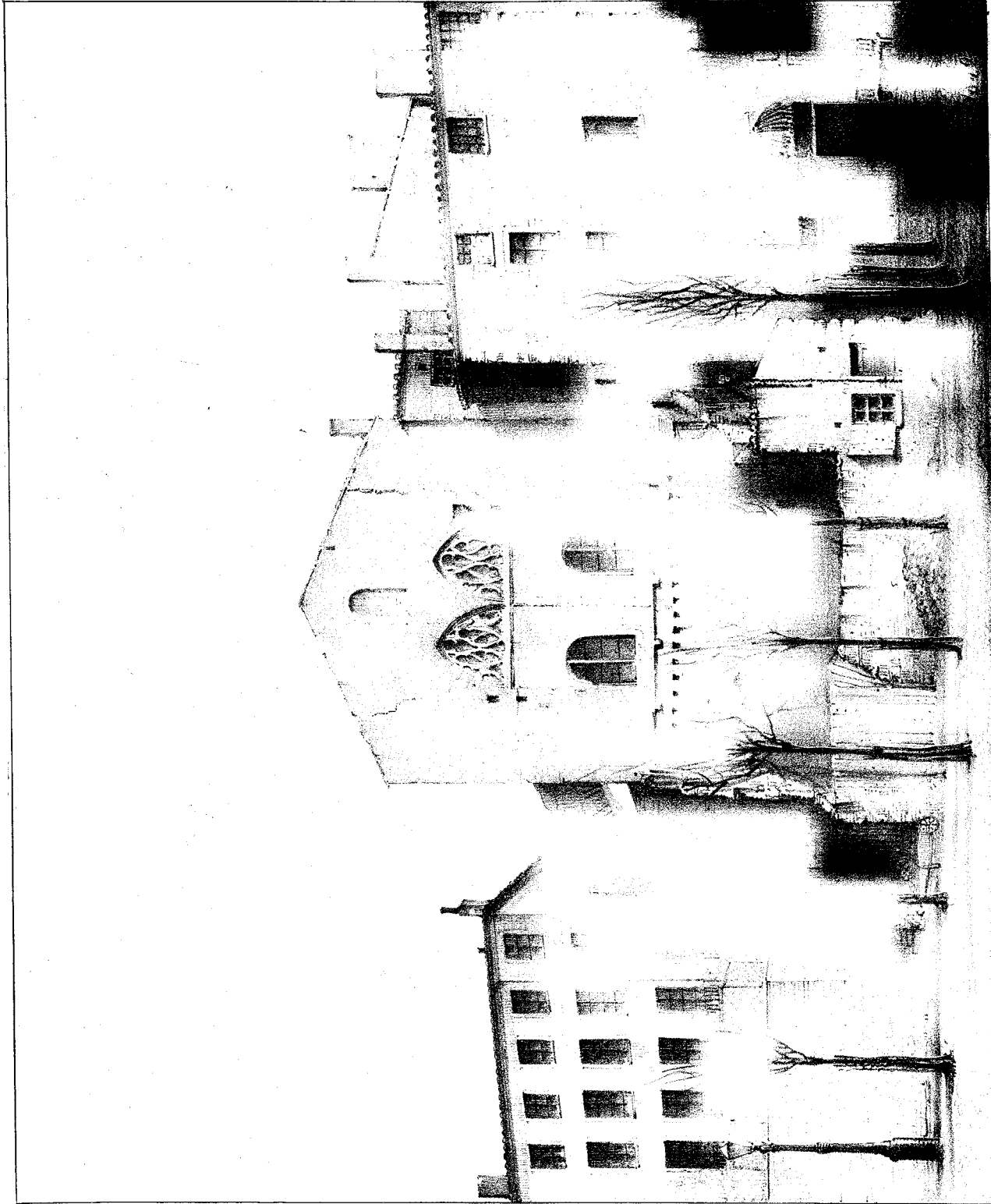
Maintenant, voyez comme quoi nous nous laissons aisément prendre à l'étiquette du sac, aux promesses de l'enseigne, à la façade du monument. Préjugé déplorable ! Sans doute c'est un immense avantage que de posséder, comme on dit au théâtre, le physique de son emploi, et tout gastronome doit s'enorgueillir d'une rotundité convenable qui le recommande à la première vue ; mais il n'en faut rien conclure positivement, car la Providence n'a pas voulu que la question de prééminence fût tranchée entre le gastronome gras et le gastronome maigre.

Voici d'abord deux hommes égaux en gloire (et canteare pares et respondere parati) au noble jeu de la fourchette. Ce sont les deux illustres commensaux de Cambacérés : M. d'Aigrefeuille et M. de Villeville. La face du premier resplendissait d'une succulence juteuse et savoureusement assaisonnée ; son ventre était un éventaire chargé de ce que l'art culinaire a produit de plus généreux. Involontairement on le saluait avec respect, tandis que l'on passait devant son émule sans faire la moindre attention à lui, tant est grande l'injustice des hommes enclins à juger sur la surface. Et pourtant jamais M. de Villeville, sec et décharné, n'a rompu d'une truffe ou d'un filet de faisand devant M. d'Aigrefeuille.

La même disparité s'est encore produite entre les deux plus grandes gloires du siècle. Si Brillat-Savarin était gros et gras, si sa mine fleurie semblait d'ortolans seuls et de bisques nourrie ; Grimod de la Reynière était grêle, efflanqué, d'une



L'ARTISTE, (en Province.)



FAÇADE

Actuelle de l'Eglise de S' ANDRÉ LE-BAS à Vienne. (Isère.)

A. C. del. et lith.

apparence quasi-racéenne. Cependant Caton lui-même n'eût pas osé se prononcer entre le César et le Pompée de la gastronomie.

Cela doit donner beaucoup à penser aux esprits graves et sérieux, trop enclins à tirer vanité d'un surcroît d'embonpoint. J'ai connu deux gourmands qui s'étaient fait peser avant le dîner, et qui se firent encore peser quand ils furent sortis de table. L'un pesait quatorze livres de plus et l'autre seulement onze, ce dont naturellement ce dernier eût été confus s'il n'eût fait observer qu'à l'exemple de Sganarelle il venait de se débarrasser du superflu de la boisson. Puisque Molière l'a dit ainsi, je puis bien le répéter.

Remarquez que parmi les buveurs une belle corpulence ne prouve pas plus que parmi les gastronomes. Tout l'empire a connu le fameux général Bisson dont le corps, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, ressemblait à une tonne de dimension respectable. Boire était chez lui un besoin si puissant qu'il lui fallait vingt-cinq bouteilles de vin pour étancher sa soif ordinaire, sans qu'il en éprouvât la moindre animation. L'empereur lui faisait pour cela une pension de douze mille francs sur sa cassette. Un jour le général Bisson, qui n'aimait pas à boire seul, ayant à remplacer un de ses aides-de-camp, on lui en présenta un tout sec, tout menu, ce qui donna quelques inquiétudes au général; mais le lendemain à la première affaire où ils se trouvèrent ensemble, c'est-à-dire au déjeuner, malgré sa maigreur, l'aide-de-camp se comporta comme il l'eût fait devant l'ennemi, si bien que cinquante bouteilles vides restèrent sur le champ de bataille, sans qu'aucun des deux guerriers eût reçu la plus légère blessure au cerveau. Sur cet exploit, le général embrassa son aide-de-camp et lui dit ces mots sacramentels : « C'est entre nous à la vie et à la mort ! » Il disait vrai, car ce fut un boulet de canon qui les sépara au combat d'Esling. Vous le voyez donc : si, dans la balance ordinaire, l'homme gras l'emporte sur l'homme maigre, ils redeviennent égaux dans la balance morale de la gastronomie, comme ils le sont aux beaux yeux de la loi. Alexandre était très petit, Charlemagne d'une taille gigantesque ; leur gloire, à peu près égale, explique l'égalité admiration que nous devons aux gourmands gras ou maigres.

Si, maintenant, nous remontons de l'homme jusque dans les hauteurs des préparations culinaires, nous serons émerveillés sans doute, mais nous n'oserons pas nous prononcer pour ou contre le maigre et le gras. Concilions-les bien plutôt, ces deux puissances qui nourrissent et gouvernent le monde ; faisons des vœux pour que la sainte alliance qui les unit déjà resserre encore ses nœuds. Cependant, hâtons-nous de le reconnaître, la suprématie du gras l'emporte sur celle du maigre auquel il impose ses lois. Une seule cuillerée de bouillon enchaîne sous la loi du gras tout un peuple de légumes, dont l'huile d'olives eût consacré la maigre indépendance. Que le gras ne se vante pas trop : une pomme gâtée peut donner la peste à tout un fruitier, sans qu'il soit possible à la franchise d'une assemblée de reinettes de la guérir. Le mal est contagieux, malheureusement le bien ne l'est pas. Quelle affliction pour moi quand j'y pense ! il suffit des incongruités d'une seule mouche, pour compromettre l'existence d'un filet de bœuf modèle.

Mais détournons nos yeux de ces douloureux tableaux, pour revenir au gras et au maigre. C'est pour ces deux rivalités amies que sans doute Lafontaine a dit : « Il se faut entr'aider, c'est la loi de nature. » Je voudrais, pour ma part, voir moins d'orgueil au gras et moins de souplesse de caractère au maigre. Pourquoi, me suis-je demandé à Gènes, un vendredi où j'avais l'honneur de dîner chez le cardinal Spina, pourquoi revêtir une tranche d'esturgeon de la forme d'une côtelette de mouton ? pourquoi sculpter dans la chair d'un thon une statuette de gigot rôti, comme Canova ou David ont fait sortir un dieu ou un héros d'un bloc de marbre de Carrare ? Je n'aime point ces subterfuges, et vous êtes, ma foi, de plaisantes gens ! Est-ce qu'un dîner est une mascarade ? est-ce qu'on doit le ravalier aux proportions d'un bal masqué ? est-ce que je donne ma confiance à des gens qui changent de visage ? Que le maigre soit maigre et que le gras soit gras, à moins que pour le bonheur du monde ils ne se prêtent un mutuel appui et ne se fassent réciproquement valoir ; mais qu'ils conservent chacun leur caractère. J'entends qu'une carpe farcie avec une purée compacte de foies de gibier volatile, et cuite dans un jus onctueux, soit toujours une carpe, par la raison que ni carottes, ni navets, ni olives n'empêcheront jamais un canard d'être un canard. Dans ces deux cas l'union du gras et du maigre fait leur force. Que si d'ailleurs le gras voulait insolenter le maigre, que celui-ci lui réponde avec fierté : « La truffe est maigre, toutes les épices sont maigres. » Et moi je leur dis : « Mes bons amis, vivez en paix ! »

M. DE V.



DE RUOLZ a été chargé de composer trois esquisses pour les bas-reliefs allégoriques qui doivent orner les faces du monument Jacquard, sur la place Sathonay ; et nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur donnant quelques détails sur ces esquisses assez remarquables pour avoir mérité l'approbation unanime de la Commission spéciale appelée à les examiner.

La face du côté gauche du piédestal contient une figure debout et drapée, représentant l'humanité. Cette figure, couronnée d'épis, tient de la main gauche une corne d'abondance, tandis que de la droite elle écrit le nom de Jacquard à la suite de celui de philanthropes tels que Howard, l'abbé de l'Épée, etc. Aux pieds de l'humanité est un pélican.

Sur la face du côté droit est une figure debout et drapée représentant l'Europe qui dépose une couronne sur le piédestal de la statue du célèbre mécanicien. Cette figure, accompagnée du cheval que les allégoristes sont convenus de lui donner pour attribut, fait allusion à la souscription européenne qui a aidé à l'exécution du monument.

La face postérieure, tournée vers le Jardin-des-Plantes et du côté de la Croix-Rousse, représente un métier à la Jacquard contre lequel est appuyé le génie de l'industrie, tenant d'une main une branche de cotonnier, et de l'autre une branche de mûrier avec des vers à soie.

Aux pieds de ce génie est un bélier mérinos, et sur la plinthe du métier sont gravés ces mots : *APPLIQUÉ A LA SOIE, AU COTON ET A LA LAINE.*

Cette figure, assise, presque nue, car elle n'a pour ajustement qu'une légère draperie, contraste on ne peut mieux avec les deux autres figures de côté, qui sont drapées et en action.

Lorsqu'il s'occupe de la composition des bas-reliefs d'un monument, le sculpteur doit s'identifier en quelque sorte avec la pensée de l'architecte, afin de faire concorder ses figures avec l'objet qu'il doit décorer : c'est là un art qui a été porté au plus haut degré de perfection par Jean Goujon, Germain Pilon, et de nos jours par notre illustre compatriote Lemot, dans son magnifique fronton de la colonnade du Louvre.

M. de Ruolz nous semble s'être merveilleusement conformé à ces principes, et, en décrivant l'ordonnance de ses bas-reliefs, nous pensons avoir pris le moyen le plus simple pour faire connaître le bon goût en même temps que le sentiment poétique qui signalent cette œuvre nouvelle de notre modeste et consciencieux professeur.

(Le Rhône.)



Nous publions aujourd'hui la troisième pièce de poésie d'un auteur de dix-sept ans. Que l'on compare ces productions, qui révèlent une imagination si brillante et un talent de style et de composition si précoce, aux premiers vers de nos meilleurs poètes modernes, et l'on reconnaîtra que notre jeune débutant pourra se faire une réputation, comme eux, aussitôt qu'il lui sera permis de se nommer.

Un premier Amour.

Au matin de mes jours je maudissais la vie,
Car je n'avais pas même entrevu le bonheur ;
Car jamais, en tombant, une larme d'amie
N'avait encor roulé brûlante sur mon cœur.

Ah ! pour le ranimer, qu'elle eût été puissante !
Mais pauvre, sans famille, enfant abandonné,
Comme le lis privé d'une onde nourrissante,
Je penchais vers la terre un front pâle et fané.

Si je suivais aux champs les glaneurs du village,
Afin d'y recueillir les épis oubliés,
Souvent à mes regards une céleste image
Dérobaît les moissons que je foulais aux pieds.

Et quand le soir rendait la fraîcheur à la terre,
Aux jardins leurs parfums et la verdure aux bois,
Les chants au rossignol, aux bosquets le mystère,
Joyeux, je me prenais à pleurer quelquefois.

Des accents inconnus vibraient dans ma poitrine ;
Les cieux me paraissaient plus riants, plus sereins :
Il me semblait entendre une harpe divine,
Qui mêlait ses accords à des concerts divins.

C'est qu'alors tu chantaïs près de ta vieille mère ;
Et la voix des échos, murmurant ta chanson,
Me répétait l'aveu que ta bouche sincère
Croyait faire, Marie, aux échos du vallon :

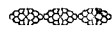
« Mon cœur, disais-tu, vierge encore,
« Comme un beau jour à son aurore
« Qui brille radieux et pur,
« N'a jamais vu gronder l'orage ;
« Jamais le plus léger nuage
« De mon ciel n'a terni l'azur.

« Cependant un trouble indicible
« Pénètre en mon âme paisible,
« Et dans mes rêves les plus doux
« Je sens quelque chose d'étrange
« Que je n'éprouve pas pour l'ange
« Qui veille toujours près de nous.

« Si je puis trouver en ce monde
« Un être dont la voix réponde
« A la voix qui part de mon cœur,
« Je veux te donner, ô ma mère !
« Un fils pour aider ta misère...
« Et pour m'aimer... comme une sœur ! »

Elle baissait la voix en disant ces paroles,
Et les échos tremblaient en me les répétant.
Et moi, pauvre orphelin qu'aujourd'hui tu consoles,
Moi je tremblais aussi, Marie, en l'écoutant ;

Car j'avais reconnu celle qui de mon âme
Devait, pour mon bonheur, s'emparer sans retour.
Et, tombant à genoux, je priai pour la femme
Qui seule accomplira tous mes rêves d'amour.



Le Suisse de Cathédrale.

Suite et fin du Chapitre XI (1).



En effet, si Louise Dovernau avait eu dans sa première jeunesse quelques légères imprudences à se reprocher, depuis lors et quelque temps avant son mariage, après avoir tout avoué à ce généreux et loyal Ohberson, elle s'était montrée si repentante, si pure d'intentions, épouse si dévouée et si soumise, que le brave homme s'était surpris un beau jour à l'aimer sincèrement, à l'aimer de toutes les puissances d'un premier amour !

« Que m'importe à moi (se disait parfois le digne homme, devenu soudain le plus confiant et le plus soumis des maris), que m'importe à moi que la jeunesse de Louise Dovernau ait été un peu orageuse ?... le calme et la pureté ne sont-ils pas rentrés, au pied des saints autels, dans cette pauvre âme si agitée et si meurtrie ?... Ne m'a-t-elle pas juré en pleurant de m'être fidèle, de m'aimer comme une fille son père, comme une sœur son frère, et de m'avertir elle-même de sa première faute, si malgré elle, malgré son serment, et sa force d'épouse bénie, elle succombait de nouveau ?... Enfin, ne m'a-t-elle pas dit un jour : Mon pauvre Wuillams, si je te trompe jamais, je te permets de me tuer ?... Crois-en ta Louise, je suis femme désormais, et bien plus sûre de moi, de ma tête et de mon cœur que tu ne l'es peut-être de toi-même !... »

(1) Voir le dernier numéro.

Et en se rappelant tous ces touchants aveux de la faible jeune fille égarée, trompée, mais non corrompue, ce pauvre Vuillams Obberson se sentait malgré lui plus crédule et plus confiant, et il s'écriait alors en se félicitant tout bas de son bonheur :

« Oh ! non, cela n'est pas possible, ma Louise ne saurait me « tromper ! »

Voilà ce que s'était déjà dit bien souvent notre vertueux suisse, avant la fatale disparition dont il a été question plus haut.

Maintenant il frissonnait de tous ses membres en se rappelant que Louise Dovertau, en lui confessant ses premières faiblesses, lui avait dit plus d'une fois d'un air presque inspiré :

« Si jamais je te trompe, mon bon Vuillams, je te permets de me « tuer !.... »

Aussi, l'infortuné suisse de St-Lazare avait-il, durant cette lugubre nuit qui s'était achevée si lentement pour ses angoisses, rêpété bien souvent, avec des sanglots dans sa voix :

« Il faudra donc que je la tue !.... Moi.... devenir un assassin ! »

Pauvre Vuillams Obberson !

Car il ne croyait plus, depuis la veille, à la fidélité de sa Louise...

Car il se rappelait un à un tous les désordres passés, avoués ou devinés, de Mlle Louise Dovertau, première demoiselle de comptoir du magasin de modes *la Couronne de bluets*, à Valence.

Il savait qu'un ancien fournisseur d'armée, enrichi comme presque tous les fournisseurs, avait accordé sa puissante *amitié* à Louise, amitié influente et fidèle, qui n'avait pas peu contribué à la fondation de cet établissement de mercerie et de quincaillerie que faisait prospérer depuis près de dix ans, tout près de l'église de St-Lazare, la jolie Madame Obberson : mais ce que notre vertueux et digne suisse ignorait complètement, c'étaient la liaison et les amours passagers sans doute de Madame Louise-Caroline avec M. Bonnemain le garde à cheval des eaux-et-forêts ; il ignorait surtout les résultats si graves, et qui allaient devenir si funestes peut-être à son honneur..., de cette liaison peut-être coupable, hélas ! fruit du hasard ou de l'égarément, entre un ancien militaire et une jeune et faible enfant de quatorze ans à peine.

Or, dans le chapitre suivant nous expliquerons au lecteur, qui n'a pas les mêmes raisons sans doute que ce pauvre Vuillams Obberson d'ignorer certaines erreurs passées de Madame Louise, nous expliquerons, disons-nous, au lecteur dans quelles circonstances et à quelle époque Monsieur le garde à cheval des eaux-et-forêts, Bonnemain, fit la connaissance de Mlle Caroline-Louise Dovertau.

On y verra comment une simple étourderie de jeune fille, la solitude, l'obscurité et l'épaisseur du feuillage, tout, jusqu'au désespoir de cette blonde enfant menacée d'un redoutable procès-verbal..., firent perdre la raison au vieux militaire, et le rendirent, sans préméditation aucune et presque à son insu, *heureux et coupable à la fois*, comme a dit poétiquement l'auteur des *libretti* de Guillaume Tell et de la Vestale, M. de Jouy, ce célèbre académicien !

(La suite au prochain numéro.)

Nouvelles diverses.



Il est beaucoup question à Paris du projet conçu par M. Robillon, directeur du théâtre de Versailles, qu'on voudrait assimiler aux scènes de la capitale, pour en faire le troisième théâtre lyrique réclamé depuis si longtemps. Versailles, à la vérité, n'est plus qu'un faubourg de Paris, et ne peut guère être considéré comme une ville de province. Il s'agirait donc d'appeler sur le théâtre de Versailles les jeunes compositeurs, et en attendant, de monter force traductions. La suite prouvera si M. Robillon réussira. Nous croyons, nous, que Versailles est de Paris sans l'être, et que la proximité de son théâtre lui sera un empêchement sérieux à ses projets. Pour en faire un théâtre de Paris, c'est trop loin ; pour marcher avec un répertoire créé à son usage, c'est trop près.

— Dans les bureaux de la chambre des députés, où l'on s'occupe de l'examen du budget de 1843, quelques réflexions ont été faites au sujet des subventions accordées aux théâtres royaux. M. Vavin a manifesté son étonnement qu'à côté des sommes considérables allouées en faveur de l'Opéra, des Français et de l'Opéra-Comique, aucun secours ne soit demandé pour l'Odéon. Ce théâtre, observait ce député, dont l'existence est nécessaire à l'avenir du premier théâtre français lui-même, a besoin, plus que tout autre, de quelque protection. Si l'on veut se rappeler que nos meilleurs auteurs ont fait représenter là leurs premières pièces, que nos artistes dramatiques sortent tous de là, on reconnaîtra que, si l'Odéon a des besoins, il a aussi des droits.

— La direction du Conservatoire vient de passer des mains de M. Chérubini, dans celles de M. Auber. M. Chérubini a été nommé commandeur de la Légion d'Honneur.

— M. Bouchot, un des meilleurs peintres de notre époque, vient de mourir dans toute la force de l'âge et de son talent. M. Bouchot était le gendre de Lablache.

P. S. — Samedi 11 heures du matin. — Une commission nommée par les artistes du Grand-Théâtre, et composée, pour l'opéra, de MM. Lesbros et Malliot, pour la comédie, de MM. Cossard et Germain, et pour le ballet, de MM. Finart et Aniel, a dû se rendre au domicile du directeur pour entendre ses dernières explications. Les artistes du Grand-Théâtre, ayant décidé qu'ils exigeraient le paiement immédiat de tout l'arriéré, la commission a été chargée d'être l'organe de cette décision. L'heure où nous mettons sous presse nous empêche de faire connaître le résultat des pourparlers.



Le Rédacteur en chef, E. LAUGIER.

Publications de L. BOITEL, éditeur,
quai St-Antoine, 56.

LYON

ANCIEN ET MODERNE,

Histoire des Monuments,

Avec 25 vignettes sur bois et 15 gravures à l'eau-forte,
par H. LEYMARIE.

Le 1^{er} volume est en vente. — Prix : 15 fr.

LYON

VU DE FOURVIÈRES,

1 vol. in-8°, avec 12 grav. — 4 fr.

LYON INONDÉ EN 1840

ET A DIVERSES ÉPOQUES,

Histoire de toutes les inondations qui ont
affligé Lyon. — 4 fr.

ENTRÉE MAGNIFIQUE

DE

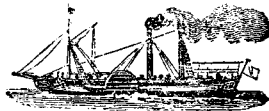
BACCHUS

avec

M^{me} Dimanche-grasse,

SA FEMME,

Faite en la ville de Lyon, le 14 février 1827. — Nouvelle
édition, enrichie de vignettes et de notes. — 5 fr.



AVIGNON en 10 heures
de marche.

REMONTE en 30 heures.

Départ tous les jours à QUATRE heures du matin
du port d'Ainay sur la Saône.

PRIX DES PLACES :

VALENCE, AVIGNON et BEAUCAIRE,

Premières, 4 f. — Secondes, 2 f.

Il y a à bord un restaurant bien tenu.

S'adresser à MM BONNARDEL frères et FOUR, proprié-
taires des superbes bateaux neufs

le Crocodile, le Marsouin, le Mistral,
le Sirocco,

quai de l'Arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine, à bord
du bateau. (81)



LE PAPIN DU RHONE,

BATEAU A VAPEUR EN FER, A BASSE PRESSION,

part du port des Cordeliers

POUR

VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE,
ARLES ET MARSEILLE,

Tous les jours, à 5 heures du matin.

BUREAUX :

Port des Cordeliers, 59 à Lyon.

DÉPÔT DES PUBLICATIONS ILLUSTRÉES.

En vente, chez A. BARROIS, libraire,
Rue St-Dominique, n. 1, au second,

LA SEPTIÈME LIVRAISON

DES

Eglises Bysantines

EN

GRÈCE,

Par M. A. COUCHAUD, Architecte.

L'ouvrage entier se composera de 13 livraisons con-
tenant 40 planches et un texte historique et explicatif.
Il paraît une livraison par mois

au prix de 2 francs.

EN VENTE

Au bureau de l'ARTISTE EN PROVINCE
ET CHEZ TOUS LES MARCHANDS DE MUSIQUE.

MÉLODIE

POUR PIANO SEUL,

Par Alexandre Bilet.

Prix marqué : 3 fr. 75 c.